

AFFICHE
DU 28 juillet 2020
AU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 24 JUILLET 2020

Le vendredi 24 juillet 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr PAUL Bruno.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice: 11

<u>PRESENTS</u>: PAUL Bruno, GENESTIER Bernard, HERVET Virginie, BERTRIX Joëlle, CHRETIENNOT Michel, LAROYE Michel, FURETAS Jonathan, GALLIEN Jean-Yves et GUILLOU Isabelle

<u>PROCURATIONS</u> : FAIVRE-DUBOZ Aurélien à BERTRIX Joëlle et BRONDOLO Sonia à PAUL Bruno

Virginie HERVET a été élue secrétaire

Élection du secrétaire de séance

Virginie HERVET est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020

Il est à noter que lors de la rédaction de la délibération 2020-012, Constitution des Commissions Communales, dans la commission « Voiries communales et forestières, espaces verts, petit patrimoine, chemins ruraux et bâtiments communaux », le nom de Michel LAROYE a été omis, il conviendra donc de refaire cette commission ce jour.

Adopté à l'unanimité des présents.

<u>Objet</u> : Frais de secrétariat 2019 des sections, du SMGF et de l'ASA du Péaghier

Le Conseil Municipal décide d'estimer le temps de confection d'un compte administratif et d'un budget pour une section, une ASA ou le SMGF à 4 heures, le temps pour un mandat ou un titre à 30 minutes.

Sachant que le salaire horaire de la secrétaire est de 23.24 €.

Il est demandé aux sections, à l'Asa du Péaghier et au SMGF une participation pour frais de secrétariat en fonction du travail effectué en 2019, soit :

Chantalouha	Chantelouhe at Autres
<u>Chanteloube</u> 1 compte administratif	Chanteloube et Autres
*	1 compte administratif
1 budget 3 mandats	1 budget
_	4 mandats
4 titres	2 titres
Soit 267.26 €	Soit 255.64 €
Fournols et Autres	Espinasse/Moulin Espinasse
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
10 mandats	3 mandats
14 titres	2 titres
Soit 464.80 €	Soit 244.02 €
<u>Chalembel</u>	<u>Charbonnier</u>
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
3 mandats	3 mandats
2 titres	2 titres
Soit 244.02 €	Soit 244.02 €
<u>Garnisson</u>	La Bitarelle et Autres
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
4 mandats	2 mandats
2 titres	2 titres
Soit 255.64 €	Soit 232.40 €
<u>Le Péaghier</u>	<u>Le Puy du Sapt</u>
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
3 mandats	2 mandats
4 titres	2 titres
Soit 267.26 €	Soit 232.40 €
<u>Le Viallard</u>	Les Andes
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
2 mandats	3 mandats
2 titres	2 titres
Soit 232.40 €	Soit 244.02 €
Loubetz/Chaboissier	Puy Hautier
1 compte administratif	1 compte administratif
1 budget	1 budget
2 mandats	2 mandats
2 titres	2 titres
Soit 232.40 €	Soit 232.40 €
SMGF	Asa du Péaghier

 1 compte administratif
 1 compte administratif

 1 budget
 1 budget

 30 mandats
 4 mandats

 17 titres
 16 titres

 Soit 732.06 €
 Soit 418.32 €

Pour un total de 4 799.06 €.

Objet: Subventions 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les attributions de subventions suivantes :

- Coopérative scolaire de Fournols : 1 675 €

- FNACA Comité Cantonal : 80 €

- Amicale des sapeurs-pompiers retraités du canton de St Germain l'Herm : 50 €

- ADACL : 100 €

Objet: Budgets 2020

BUDGET COMMUNAL, adopté:

Section de fonctionnement : 588 086.24 € Section d'investissement : 306 193.00 €

SERVICE DE L'EAU, adopté :

Section d'exploitation : 130 472.06 € Section d'investissement : 137 446.15 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT, adopté :

Section d'exploitation : 10 694.34 € Section d'investissement : 124 852.92 €

CAISSE DES ECOLES, adopté:

Section de fonctionnement : 33 675.29 €

Objet: Nomination au SIEG

Vu les élections de mars et juin 2020,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz – Territoire d'Energie Puy-de-Dôme,

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des dits statuts, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- M Michel LAROYE : délégué titulaire
- M Jean-Yves GALLIEN : délégué suppléant

Auprès du Secteur Intercommunal d'Energie d'Ambert.

Objet: Nomination au Parc Livradois Forez

Il convient de désigner un délégué au Parc Livradois Forez.

Après délibération, a été désignée, à l'unanimité des présents :

- Mme Virginie HERVET

Objet: Nomination du correspondant défense

Il convient de désigner un correspondant défense.

Après délibération, a été désigné, à l'unanimité des présents :

- M Michel CHRETIENNOT

Objet: Nomination au Conseil d'Ecole

Il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Conseil d'Ecole

Après délibération, ont été désignées, à l'unanimité des présents :

- Mme Joëlle BERTRIX, déléguée titulaire,
- Mme Virginie HERVET, déléguée suppléante

Objet : Nomination du référent Ambroisie

Il convient de désigner 1 référent Ambroisie

Après délibération, ont été désignés, à l'unanimité des présents :

- M Jean-Yves GALLIEN, référent Ambroisie

<u>Objet</u>: Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans les communes des moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs et d'assurer la régularité de la liste électorale, est composée d'un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Cette commission est nommée pour 3 ans et à chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal nouvellement élu a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle dans l'ordre du tableau, il s'agit de :

- Jean-Yves GALLIEN, titulaire

- Bernard GENESTIER, suppléant

Seront proposées au Sous-Préfet et au Président du Tribunal de Grande Instance :

- Jean-Michel GENESTIER, délégué titulaire de l'administration,
- Philippe GUILLOU, délégué suppléant de l'administration,
- Colette DAUPHIN, déléguée titulaire du Tribunal de Grande Instance,
- Eliane GENESTIER, déléguée suppléante du Tribunal de Grande Instance,

<u>Objet</u>: Nomination d'un délégué «chemins communaux », relations avec les exploitants forestiers

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'il convient de désigner un délégué « chemins communaux », relations avec les exploitants forestiers parmi ces membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner :

- Bruno PAUL

Objet : Section de la Bitarelle et Autres : travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les habitants des sections n'ont plus la possibilité de se répartir les fonds dont ils disposent.

La section de la Bitarelle et Autres présente un devis de l'entreprise ORGIVAL Patrick de Brousse d'un montant de 3 444.00 € TTC pour la réfection d'un chemin de la section.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise ORGIVAL Patrick de Brousse pour un montant TTC de 3 444.00 €

Objet: Eau: Les Renards

Monsieur le Maire informe le Conseil, que Mr BOUCHET Bernard, Mr BOUCHET Jean et Mr CHAPAT André, propriétaires de maisons au lieudit Les Renards, actuellement raccordés au réseau d'eau sur le château d'eau de Chanteloube, souhaitent leur raccordement au réseau sur le château d'eau de Tirevache.

Un devis pour la fourniture du matériel a été fait par notre fournisseur, Prolians Plastiques, pour un montant TTC de 1 480.76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour le changement de réseau,
- Dit que les frais (achat de fournitures et travaux) sont à la charge des demandeurs.

Copie de la présente délibération sera transmise aux demandeurs, qui auront le choix :

- Soit leur entrepreneur leur fournit le matériel,
- Soit la commune fournit le matériel et ils devront donc rembourser à la commune la somme de 1 480.76 € correspondant à l'achat des fournitures.

<u>Objet</u>: Commission voiries communales et forestières, espaces verts, petit patrimoine, chemins ruraux et bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la rédaction de la délibération 2020-012, le nom de Michel LAROYE a été omis dans la constitution de la commission VOIRIES COMMUNALES ET FORESTIERES, ESPACES VERTS, PETIT PATRIMOINE, CHEMINS RURAUX ET BATIMENTS COMMUNAUX.

<u>La commission voiries communales et forestières, espaces verts, petit patrimoine, chemins ruraux et bâtiments communaux,</u> est donc constituée de :

- Bruno PAUL, Michel CHRETIENNOT, Aurélien FAIVRE-DUBOZ, Michel LAROYE, Jonathan FURETAS, Jean-Yves GALLIEN et Isabelle GUILLOU
- 3 membres extérieurs au Conseil : André CHIGROS, Jean-Paul BRUSSAT et Jean-Claude BOITHIAS

Objet: Remboursement à Laurent VACHON

Monsieur le Maire informe le Conseil que le tondo-broyeur est tombé en panne, afin de le réparer, il a fallu commander des roulements et pour s'approvisionner au plus vite, nous avons été contraints les prendre à l'entreprise Brammer située à Clermont Ferrand. Cette entreprise n'a pas voulu nous faire de compte, car nous n'avons pas un volume suffisant pour le justifier.

Laurent VACHON, employé communal, a donc réglé cet achat par chèque, pour un montant de 58.66 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour émettre un mandat de remboursement à Laurent VACHON, d'un montant de 58.66 €

Objet : Délégations du Conseil Municipal au Maire, complément

Suite au courrier de la Préfecture demandant de compléter les points 16 et 26 de la délibération 2020-008, délégations du Conseil Municipal au Maire, Monsieur le Maire propose :

- De modifier l'article 16 de la façon suivante :
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- De supprimer l'article 26.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte ces modifications.

Objet : Cloches de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons été contraints de faire intervenir l'entreprise Bodet qui assure l'entretien des cloches de l'église, car elles ne sonnent plus les heures.

Suite à cette intervention, l'entreprise Bodet nous a fait parvenir un devis pour le changement d'un moteur défectueux pour un montant de 1 221.60 € TTC.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des présents, pour la remise en fonction des heures et accepte le devis de l'entreprise Bodet pour un montant de 1 221.60 € TTC.

Questions diverses

M le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu un courrier de M TRASSOUDAINE Laurent demandant son changement d'alimentation en eau du réseau de château d'eau de Chanteloube à celui du réseau du château d'eau de Tirevache.

M Paul BRUSSAT a remis un courrier à M le Maire demandant l'autorisation de couper le bois qui se trouve sur les communaux de la section de Chanteloube attribués à sa maison, arbres qu'il a plantés dans les années 70.

M le Maire informe le Conseil que l'élection du Président de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez a eu lieu mardi 21 juillet 2020, M Daniel FORESTIER a été élu Président, Mme Valérie PRUNIER est 1ère Vice-Présidente, M Marc MENAGER est 2ème Vice-Président, M François DAUPHIN est 4ème Vice-Président, M Guy GORBINET est 5ème Vice-Président, M Jean SAVINEL est 6ème Vice-Président, M Didier LIENNART est 7ème Vice-Président, M Simon RODIER est 8ème Vice-Président et M Georges MORISON est 9ème Vice-Président.

M le Maire informe le Conseil que Mesdames BURIASSI de Puy Hautier sont en désaccord avec leur voisin M AMIET pour un problème de feuilles d'arbres qui tombent sur le chemin.

M le Maire informe le Conseil que le feu d'artifice du 15 août est annulé, il sera reporté l'année prochaine.

M le Maire informe le Conseil que la réunion des résidents secondaires aura lieu le samedi 08 août à 18 h dans la cour de la salle des fêtes avec port du masque obligatoire.

La séance a été levée à 22 h 10

Affiché à la porte de la Mairie, le 28 juillet 2020

N.B : Les délibérations sont à la disposition du public et peuvent être consultées au secrétariat de Mairie